



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

réservistes

Question écrite n° 72315

Texte de la question

Le 2 décembre 2004, à l'Ecole militaire, Mme la ministre de la défense a déclaré qu'elle était attachée à l'instauration d'une formation initiale de qualité des réservistes. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la défense quelles sont les mesures prises pour atteindre cet objectif des plus souhaitables.

Texte de la réponse

Mis en place progressivement dans les armées, le dispositif de formation militaire initiale du réserviste (FMIR) a pour objectif de renforcer l'attractivité de la réserve pour les jeunes gens issus du secteur civil. Il permet de leur dispenser une formation militaire rémunérée d'une durée variable de deux à quatre semaines dans le cadre d'un premier engagement à servir dans la réserve. Cette formation, adaptée à chaque niveau de recrutement et dispensée tant par des cadres d'active que de réserve, apporte aux réservistes les fondements indispensables à l'accomplissement des missions qui leur sont dévolues et garantit leur intégration au sein de l'armée professionnelle. Ce dispositif a fait l'objet, pour la première fois en 2005, d'un financement spécifique de 3 millions d'euros. Pour 2006, cette dotation spécifique sera portée à 6 millions d'euros, montrant ainsi toute l'importance qu'accorde le ministère de la défense à cette première étape de la vie du réserviste.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72315

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 août 2005, page 7770

Réponse publiée le : 11 octobre 2005, page 9460